

des pêches. Un programme ininterrompu d'étude des lacs et des cours d'eau a été amorcé en 1961 en vue d'obtenir des données utiles pour l'élaboration d'un programme d'aménagement des peuplements. Un programme fédéral-provincial d'enquêtes socio-économiques sur les ressources en vue de la pêche sportive en eau douce et en eau salée a débuté au printemps de 1974. Un réseau de viviers d'élevage pouvant produire annuellement 100,000 alevins de truite mouchetée a été établi sur la rivière Moser dans le comté d'Halifax et plusieurs projets intéressants la mise en valeur, la truite arc-en-ciel et l'achigan à petite bouche sont également en cours.

Le ministère du Tourisme de la Nouvelle-Écosse encourage fortement la pêche sportive en eau salée. De concert avec le ministère provincial des Pêches et le ministère fédéral de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, il organise des cours à l'intention des capitaines de bateaux qui envisagent la mise sur pied de services d'affrètement, décerne des prix aux sportifs qui détiennent les plus grosses prises de thon et d'achigan de la saison, commande le Tournoi international de pêche au thon ainsi que le Colloque universitaire international de pêche sportive, et publie une brochure donnant la liste des bateaux d'affrètement de la province.

Nouveau-Brunswick. La pêche commerciale est l'une des plus importantes industries de base du Nouveau-Brunswick; elle emploie environ 5,163 pêcheurs dont les gains annuels se situent à \$22 millions, et 5,600 ouvriers d'usine. La valeur marchande annuelle des produits de la pêche (poissons, mollusques et crustacés), dont 80% environ sont exportés aux États-Unis, s'élève à quelque \$95 millions. Dans cette province, la pêche commerciale, maritime et intérieure, relève de la compétence législative du gouvernement fédéral, tandis que la pêche sportive dans les eaux de la Couronne ressortit au ministère provincial des Ressources naturelles. Toutefois, le gouvernement du Nouveau-Brunswick joue un rôle important dans l'évaluation et la mise en valeur des ressources, la formation des pêcheurs, l'aide financière à l'industrie et la planification à long terme. Le ministère des Pêches et de l'Environnement dispose d'un personnel hautement qualifié de biologistes, d'ingénieurs et d'architectes navals, groupés en six directions. Il maintient des rapports étroits avec d'autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux intéressés à l'industrie de la pêche de la province.

La Direction de l'inspection et de la commercialisation du poisson, qui relève de la Division des pêches du ministère, s'occupe de l'application de la Loi et du Règlement sur l'inspection du poisson du Nouveau-Brunswick, bien que, pour assurer une plus grande efficacité et pour éviter un double emploi de personnel, elle ait conclu des ententes avec le ministère fédéral de l'Environnement en ce qui concerne cette fonction. La Direction encourage fortement l'expansion et la modernisation des usines existantes de traitement du poisson ainsi que l'établissement de nouvelles usines dans la province. Elle s'efforce d'étudier les marchés existants pour les produits de la pêche et d'en créer de nouveaux au pays et à l'étranger, en collaboration avec d'autres organismes, fédéraux et provinciaux.

La Direction de la recherche et du développement exécute des programmes en collaboration avec le ministère fédéral de l'Environnement. Une aide technique et financière est offerte au ministère provincial pour des projets visant à moderniser les méthodes de pêche et de traitement, faire l'essai de nouveaux types d'engins de pêche et en démontrer le fonctionnement aux pêcheurs, et rechercher et mettre en valeur des espèces de mollusques, crustacés, poissons et algues jusqu'ici inexploitées ou sous-exploitées. Grâce à ces travaux, on pêche maintenant dans la province le crabe des neiges, les crevettes, le thon, les oursins, l'anguille de mer, et on récolte la mousse d'Irlande.

La nouvelle Direction de la formation halieutique offre une formation technique aux pêcheurs et aux employés des usines de la province, ainsi qu'aux cadres et au personnel de surveillance. Elle administre une école de pêche à Caraquet, dans le nord-est du Nouveau-Brunswick, où, durant l'année scolaire 1972-73, 603 pêcheurs ont suivi des cours sur divers aspects de leur métier.

La Commission des prêts aux pêcheurs du Nouveau-Brunswick, société constituée en 1946 et qui relève du ministère des Pêches et de l'Environnement, est régie actuellement par la Loi de 1952 sur les prêts aux pêcheurs et le Règlement adopté le 1^{er} novembre 1963. Elle se divise en deux grandes directions: la Direction de l'administration des prêts, qui comprend les sections du crédit, des comptes et du personnel régional (pour toutes les régions côtières de la province), et la Direction de la construction de bateaux, qui comprend les sections de l'inspection, de l'évaluation et des contrats. La Commission a pour fonction principale de